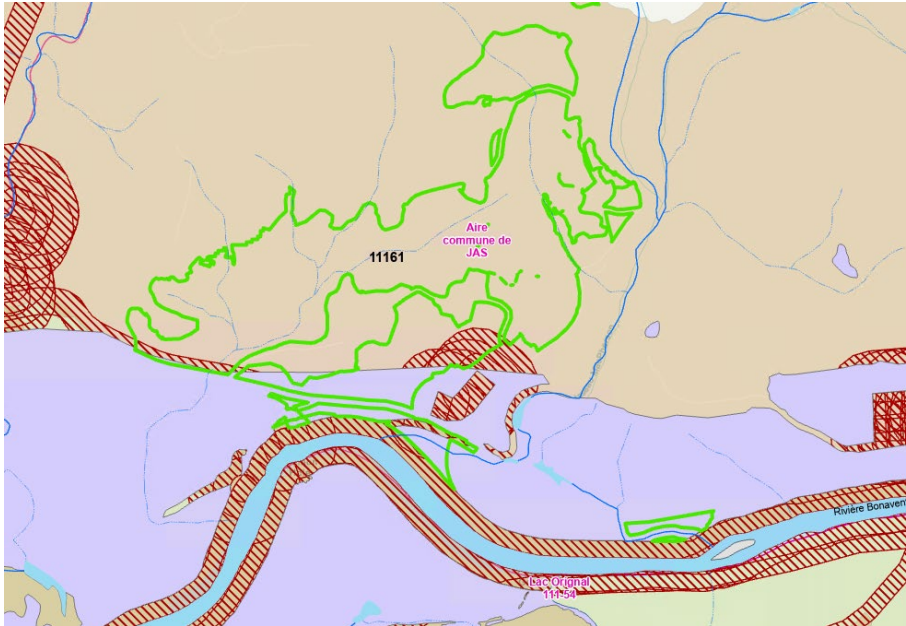


Table GIRT de l'unité d'aménagement (UA) 111-61
Fiche – Évaluation des solutions possibles
aux préoccupations - PAFIO

1. IDENTIFICATION	
Personne ou organisme émetteur de préoccupation	Document de référence
Membre TGIRT, ZEC de la rivière Bonaventure	
2. PRÉOCCUPATION	Usage : X
	Opérationnelle :
Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :	
Projet de travaux directement aux installations (abri, table, poubelle) d'une fosse à saumon (C-84 Grand Keep Over). Il y a également un ruisseau permanent qui traverse cette parcelle Retirer les 2 parcelles pour: 1- Favoriser une zone tampon entre la route et la rivière Bonaventure 2- Favoriser la protection d'un tributaire de la rivière Bonaventure 3- Favoriser une meilleure cohabitation entre la villégiature et la foresterie	
3. LOCALISATION DE LA PRÉOCCUPATION	
Situer brièvement le territoire concerné par la préoccupation :	
CHANTIER JAS (ACJAS_CR4 & ACJAS_CR3)	
Carte jointe : Oui ☒ Non ☒	
4. ENJEU	
Meilleure cohabitation entre la villégiature et la foresterie	
5. OBJECTIF	
Meilleure cohabitation entre la villégiature et la foresterie	

6. ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU À VENIR
Identifier les mesures, les modalités, les ententes, etc. qui affectent l'enjeu: Couche des enclavés soumise au BFEC. Considéré comme un secteur à contrainte de mobilité de rivière. Décision à savoir si ces secteurs seront soustrait de la possibilité forestière à venir en TGIRT. 
7. SOLUTIONS POTENTIELLES
Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) : Attendre l'exercice du BFEC. Les superficies à l'extérieur de la couche des secteurs enclavés et à contrainte peuvent être autorisés.
8. SOLUTIONS PRÉCONISÉES PAR LA TABLE
Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table : La solution proposée est adoptée par la table.
9. ÉLÉMENTS PERMETTANT DE MESURER LE RESPECT DE LA MESURE D'HARMONISATION
Identifier les éléments qui permettront de vérifier que la mesure d'harmonisation a été respectée et les intégrer au R176. Les secteurs enclavés et à contraintes doivent être resoumis en TGIRT avant d'être considérée harmonisée.
10. CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES